ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

panneaux publicitaires

Question écrite n° 10568

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur les problèmes posés par la multiplication des panneaux publicitaires qui polluent les paysages, en contradiction avec les lois et règlements régissant l'affichage publicitaire. Il lui demande si elle envisage de faire réactualiser les textes en vigueur et de prendre des mesures plus contraignantes pour faire assurer le respect des règles établies.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions concernant l'application de la réglementation de la publicité extérieure. Malgré la vigilance des services de l'Etat et des maires chargés, sous l'égide du préfet, de faire respecter la réglementation, de nombreux abus peuvent en effet être constatés, que ce soit aux entrées de ville ou sous forme d'affichage sauvage. Or, les textes, s'ils étaient correctement et spontanément appliqués par les afficheurs eux-mêmes, permettraient de résoudre l'essentiel des problèmes et de protéger le cadre de vie des pollutions visuelles. Toutefois, dans le souci d'une plus grande efficacité dans la mise en oeuvre de la réglementation et donc d'une meilleure protection du cadre de vie, la ministre estime devoir engager une réflexion approfondie portant aussi bien sur l'évolution des textes dans un sens plus protecteur que sur les conditions de leur mise en application, pour laquelle une simplification des règles devra être recherchée. Un processus de concertation va ainsi être engagé, au cours duquel les différents acteurs concernés - élus locaux, associations et professionnels - seront associés.

Données clés

Auteur : M. Bernard Perrut
Circonscription : Rhône (9e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10568
Rubrique : Publicité
Ministère interrogé : écologie
Ministère attributaire : écologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 janvier 2003, page 284
Réponse publiée le : 28 avril 2003, page 3331